

RESTAURATION : MARRE D'ETRE EXPLOITÉS,

EXIGEONS LE RESPECT !



Comme dans de nombreux secteurs, les travailleur-euses de la restauration ne sont pas épargné-es par les conditions de travail pénibles, humiliantes et dégradantes imposées par les patrons.

Nous vous proposons de survoler la carte des atteintes aux droits des salarié-es.

En guise de hors d'œuvre : dans de nombreux restaurants, les employé-es (serveur-euses, plongeur-euses, personnels de cuisine) travaillent six jours sur sept avec uniquement un jour de repos hebdomadaire et des horaires répartis sur toute une journée, cela ne laissant aucune place à une vie personnelle et sociale.

En plat principal : le harcèlement moral et la pression exercés par les « chefs » occupent une place de choix dans le domaine de la restauration. A l'aide de caméras et de tout un attirail d'instruments de contrôle, la surveillance permanente et incessante des salarié-es s'apparente à une forme d'internement. Dans ce cadre carcéral, les employé-es sont rabaisé-es. Les ordres contradictoires et les tâches impossibles à réaliser alimentent leur quotidien. Servir et

encaisser toujours plus, toujours plus vite.

En dessert, il est fréquent que les restaurateurs sous-payent leurs employé-es. La rémunération d'un-e salarié-e reste bloqué au niveau du SMIC pendant toute sa vie active alors que les patrons se gavent de profits grâce aux efforts des employé-es.

Et ne parlons pas du temps de l'habillage souvent non compté dans le temps de travail et de la question de l'hygiène...

Ha, si Cosette avait connu la CNT...



Avant de passer à table, la CNT vous invite à aiguiser les couteaux pour partager de façon égalitaire le gâteau des bénéfices et à lever notre verre en exigeant :

- une réelle réduction du temps de travail avec au minimum deux jours de repos hebdomadaires,
- une embauche en CDI de tous les salariés précaires (CDD, stagiaires...),
- un salaire minimum de 1500 euros net, pour 35h par semaines, avec 2 jours de repos consécutifs,
- et le respect et la dignité de chacun des salarié-es (l'abus de pouvoir est dangereux pour la santé).

CNT - STIS 59

1 rue Broca
59000 Lille

Courriel : ul-lille@cnt-fr.org

Site : www.cnt-fr.org/59-62